

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-01

CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sophie BEGOT, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge Cerva-PEDRIN, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Serge Cerva-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 19 – Pouvoirs : 6 – Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le procès-verbal, de la séance du 22 janvier 2026, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance.

Elle invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges, Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 ;

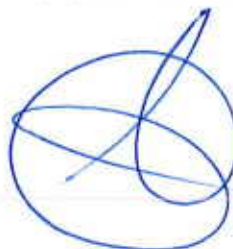
Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-02

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

M. Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2026 :

- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement pour un montant de 9 198 048,37 € ;
- Pour la section d'investissement, un équilibre des dépenses et des recettes pour un montant de 3 720 031,80 €.

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Principal de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Principal 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - COMMUNE DE GRAND CHAMP

11/02/2026 15:12 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
 A Grand-Champ, le 11/02/2026
 Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
 A Grand-Champ, le 11/02/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 18 0
 Nombre de suffrages exprimés : 24 0
 Pour : 24 0
 Contre : - 0
 Abstention : - 0

Date de convocation : 29/01/2026

Signataire

Maire : Dominique LE MEUR

1ère adjointe : Anne-Laure PRONO

2ème adjoint : André ROSNARHO-LE NORCY

3ème adjointe : Françoise BOUCHÉ-PILLON

4ème adjoint : Vincent COQUET

5ème adjointe : Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

6ème adjoint : Patrick CAINJO

7ème adjointe : Michelle LE PETIT

8ème adjoint : Julian EVENO

Conseiller municipal délégué : Lionel FROMAGE

Conseiller municipal délégué : Olivier SUFFICE

Conseiller municipal délégué : Frédéric ANDRÉ

Conseiller municipal délégué : Pierre LE PALUD















Pouvoir

Pouvoir

Pouvoir

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - COMMUNE DE GRAND CHAMP

11/02/2026 15:12 Page 2 / 2

Signataire

Conseiller municipal délégué : Mickaël LE BELLÉGO

Armelle LE PRÉVOST

Christine VISSET

David GEFFROY

Eric CORFMAT

Germain EVO

Marie-Annick LE FALHER

Marina LE CALLONNEC

Maryse CADORET

Nicole ROUVET

Romuald GALERME

Serge CERVA-PÉDRIN

Sophie BÉGOT

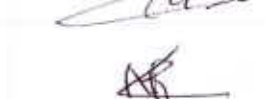
Sylvie LE CHEVILLER

Yves BLEUNVEN



David

E. CORFMAT



Procuration S. BÉGOT

S BÉGOT

Procuration M. CADORET

M CADORET

Procuration D. LE NEVE

D. LE NEVE



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026.



A Grand-Champ, le 11/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-03

**FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement
« ZAC Perrine Samson »**

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « ZAC Perrine-Samson » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 837 864,27 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 867 864,27 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – prospectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « ZAC Perrine-Samson » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « ZAC Perrine-Samson » 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO



ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT PERRINE SAMSON

11/02/2026 15:13 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Le Maire,
A Grand-Champ, le 12/02/2026
Le Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Grand-Champ, le 11/02/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice :	28
Nombre de membres présents :	18 0
Nombre de suffrages exprimés :	24 0
Pour :	24 0
Contre :	- 0
Abstention :	- 0

Date de convocation : 29/01/2026

Signataire

Maire : Dominique LE MEUR

1ère adjointe : Anne-Laure PRONO

2ème adjoint : André ROSNARHO-LE NORCY

3ème adjointe : Françoise BOUCHÉ-PILLON

4ème adjoint : Vincent COQUET

5ème adjointe : Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

6ème adjoint : Patrick CAINJO

7ème adjointe : Michelle LE PETIT

8ème adjoint : Julian EVENO

Conseiller municipal délégué : Lionel FROMAGE

Conseiller municipal délégué : Olivier SUFFICE

Conseiller municipal délégué : Frédéric ANDRÉ

Conseiller municipal délégué : Pierre LE PALUD

Handwritten signatures of the council members in blue ink, corresponding to the list on the left. The signatures are: Dominique LE MEUR, Anne-Laure PRONO, André ROSNARHO-LE NORCY, Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vincent COQUET, Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ, Patrick CAINJO, Michelle LE PETIT, Julian EVENO, Lionel FROMAGE, Olivier SUFFICE, Frédéric ANDRÉ, and Pierre LE PALUD.

Pour

Pour

Pour

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT PERRINE SAMSON

11/02/2026 15:13 Page 2 / 2

Signataire

Conseiller municipal délégué : Mickaël LE BELLÉGO

Armelle LE PRÉVOST

Christine VISSET

David GEFFROY

Davoir

E. CORFMAT

Eric CORFMAT

Germain EVO

Marie-Annick LE FALHER

Marina LE CALLONNEC

Maryse CADORET

Nicole ROUVET

Romuald GALERME

Serge CERVA-PÉDRIN

Davoir

S. BÉGOT

Sophie BÉGOT

Sylvie LE CHEVILLER

Davoir M. CADORET M. CADORET

Yves BLEUNVEN

Davoir

S. LE JEUNE

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026.

A Grand-Champ, le 11/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-04

**FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement
« Rue des FFI »**

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « Rue des FFI » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 543 189,75 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 200 000,00 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « Rue des FFI » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « Rue des FFI » 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT RUE DES FFI

Présentation

Présenté par le Le Maire,
A Grand-Champ, le 11/02/2026
Le Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Grand-Champ, le 11/02/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice :	28
Nombre de membres présents :	18 0
Nombre de suffrages exprimés :	24 0
Pour :	24 0
Contre :	- 0
Abstention :	- 0

Date de convocation : 29/01/2026

Signataire

Maire : Dominique LE MEUR

1ère adjointe : Anne-Laure PRONO

2ème adjoint : André ROSNARHO-LE NORCY

3ème adjointe : Françoise BOUCHÉ-PILLON

4ème adjoint : Vincent COQUET

5ème adjointe : Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

Pouvoir

6ème adjoint : Patrick CAINJO

7ème adjointe : Michelle LE PETIT

8ème adjoint : Julian EVENO

Conseiller municipal délégué : Lionel FROMAGE

Conseiller municipal délégué : Olivier SUFFICE

Conseiller municipal délégué : Frédéric ANDRÉ

Conseiller municipal délégué : Pierre LE PALUD

The block contains a vertical column of handwritten signatures in blue ink. From top to bottom, the signatures correspond to: Dominique LE MEUR, Anne-Laure PRONO, André ROSNARHO-LE NORCY, Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vincent COQUET, Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ, Patrick CAINJO, Michelle LE PETIT, Julian EVENO, Lionel FROMAGE, Olivier SUFFICE, Frédéric ANDRÉ, and Pierre LE PALUD. The signature of Pierre LE PALUD is the last one and is written in a more stylized, cursive manner.

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT RUE DES FFI

11/02/2026 15:14 Page 2 / 2

Signataire

Conseiller municipal délégué : Mickaël LE BELLÉGO

Armelle LE PRÉVOST

Christine VISSET

David GEFROY

Eric CORFMAT

Germain EVO

Marie-Annick LE FALHER

Marina LE CALLONNEC

Maryse CADORET

Nicole ROUVET

Romuald GALERME

Serge CERVA-PÉDRIN

Sophie BÉGOT

Sylvie LE CHEVILLER

Yves BLEUNVEN

~~Signature~~
Signature

Signature

Rouvier

E. CORFMAT

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Cadoret

Signature

Rouvier

S. BÉGOT

Rouvier

M. CADORET

Signature

Rouvier

D. LE MOU

Signature

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026.



A Grand-Champ, le 11/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-05

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « AFUL Lann Guinet »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « AFUL Lann Guinet » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 1 438 615,83 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 1 438 615,83 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « AFUL Lann Guinet » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « AFUL Lann Guinet » 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO



ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - AFUL - LANN GUINET

11/02/2026 15:14 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Le Maire,,
A Grand-Champ, le 11/02/2026
Le Le Maire,

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A GRAND-CHAMP, le 11/02/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice :	28
Nombre de membres présents :	18 0
Nombre de suffrages exprimés :	24 0
Pour :	24 0
Contre :	— 0
Abstention :	— 0

Date de convocation : 29/01/2026

Signataire

Maire : Dominique LE MEUR

1ère adjointe : Anne-Laure PRONO

2ème adjoint : André ROSNARHO-LE NORCY

3ème adjointe : Françoise BOUCHÉ-PILLON

4ème adjoint : Vincent COQUET

5ème adjointe : Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

6ème adjoint : Patrick CAINJO

7ème adjointe : Michelle LE PETIT

8ème adjoint : Julian EVENO

Conseiller municipal délégué : Lionel FROMAGE

Conseiller municipal délégué : Olivier SUFFICE

Conseiller municipal délégué : Frédéric ANDRÉ

Conseiller municipal délégué : Pierre LE PALUD

Handwritten signatures of the council members in blue ink, corresponding to the list of signatories on the left. The signatures are written in a cursive style and are placed next to the names of the signatories.

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - AFUL - LANN GUINET

11/02/2026 15:14 Page 2 / 2

Signataire

Conseiller municipal délégué : Mickaël LE BELLÉGO

Armelle LE PRÉVOST

Christine VISSET

David GEFFROY

David

E. CORFMAT

Eric CORFMAT

Germain EVO

Marie-Annick LE FALHER

Marina LE CALLONNEC

Maryse CADORET

Nicole ROUVET

Romuald GALERME

Serge CERVA-PÉDRIN

Serge

S. Bégot

Sophie BÉGOT

Sylvie LE CHEVILLER

Sylvie

M. CADORET

Yves BLEUNVEN

Yves

O. LE NEUR

Certifié exécutoire par le Le Maire,, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026.



A GRAND-CHAMP, le 11/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-06

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement
« Les Balcons de Guenfroust »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « Les Balcons de Guenfroust » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 807 700,00 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 807 700,00 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – prospectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « Les Balcons de Guenfrou » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « Les Balcons de Guenfrou » 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT LES BALCONS DE GUENFROUT

11/02/2026 15:15 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Le Maire,
A Grand-Champ, le 11/02/2026
Le Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Grand-Champ, le 11/02/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice :	28
Nombre de membres présents :	18 0
Nombre de suffrages exprimés :	24 0
Pour :	24 0
Contre :	— 0
Abstention :	— 0

Date de convocation : 29/01/2026

Signataire

Maire : Dominique LE MEUR

1ère adjointe : Anne-Laure PRONO

2ème adjoint : André ROSNARHO-LE NORCY

3ème adjointe : Françoise BOUCHÉ-PILLON

4ème adjoint : Vincent COQUET

5ème adjointe : Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

6ème adjoint : Patrick CAINJO

7ème adjointe : Michelle LE PETIT

8ème adjoint : Julian EVENO

Conseiller municipal délégué : Lionel FROMAGE

Conseiller municipal délégué : Olivier SUFFICE

Conseiller municipal délégué : Frédéric ANDRÉ

Conseiller municipal délégué : Pierre LE PALUD

Handwritten signatures of the council members in blue ink, corresponding to the list on the left. The signatures are: Dominique LE MEUR, Anne-Laure PRONO, André ROSNARHO-LE NORCY, Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vincent COQUET, Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ, Patrick CAINJO, Michelle LE PETIT, Julian EVENO, Lionel FROMAGE, Olivier SUFFICE, Frédéric ANDRÉ, and Pierre LE PALUD.

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT LES BALCONS DE GUENFROUT

11/02/2026 15:15 Page 2 / 2

Signataire

Conseiller municipal délégué : Mickaël LE BELLÉGO

Armelle LE PRÉVOST

Christine VISSET

David GEFFROY

Eric CORFMAT

Germain EVO

Marie-Annick LE FALHER

Marina LE CALLONNEC

Maryse CADORET

Nicole ROUVET

Romuald GALERME

Serge CERVA-PÉDRIN

Sophie BÉGOT

Sylvie LE CHEVILLER

Yves BLEUNVEN

[Handwritten signatures in blue ink: Armelle LE PRÉVOST, Christine VISSET, David GEFFROY, Eric CORFMAT, Germain EVO, Marie-Annick LE FALHER, Marina LE CALLONNEC, Maryse CADORET, Nicole ROUVET]

Pouvoir

S. BÉGOT

Pouvoir

M. CADORET

Pouvoir

M. LE NEVEU

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026.



A Grand-Champ, le 11/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N° 2026-CM11FEV-07

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « ZA de Lann Guinet »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif « ZA de Lann Guinet » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 1 380 428,27 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 1 183 368,61 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif « ZA de Lann Guinet » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif « ZA de Lann Guinet » 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO



ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - ZA DE LANN GUINET

11/02/2026 15:15 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Le Maire,
A Grand-Champ, le 11/02/2026
Le Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Grand-Champ, le 11/02/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice :	28
Nombre de membres présents :	18 0
Nombre de suffrages exprimés :	24 0
Pour :	24 0
Contre :	0 0
Abstention :	0 0

Date de convocation : 29/01/2026

Signataire

Maire : Dominique LE MEUR

1ère adjointe : Anne-Laure PRONO

2ème adjoint : André ROSNARHO-LE NORCY

3ème adjointe : Françoise BOUCHÉ-PILLON

4ème adjoint : Vincent COQUET

5ème adjointe : Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

6ème adjoint : Patrick CAINJO

7ème adjointe : Michelle LE PETIT

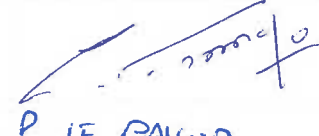
8ème adjoint : Julian EVENO

Conseiller municipal délégué : Lionel FROMAGE

Conseiller municipal délégué : Olivier SUFFICE

Conseiller municipal délégué : Frédéric ANDRÉ

Conseiller municipal délégué : Pierre LE PALUD



ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - ZA DE LANN GUINET

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

BP 2026
ID : 056-215600677-20260211-2026CM11FEV07-BF

11/02/2026 15:15 Page 2 / 2

Signataire

Conseiller municipal délégué : Mickaël LE BELLÉGO

Armelle LE PRÉVOST

Christine VISSET

David GEFFROY

Eric CORFMAT

Germain EVO

Marie-Annick LE FALHER

Marina LE CALLONNEC

Maryse CADORET

Nicole ROUVET

Romuald GALERME

Serge CERVA-PÉDRIN

Sophie BÉGOT

Sylvie LE CHEVILLER

Yves BLEUNVEN

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir
C. CORFMAT

Pouvoir

S. BÉGIOT

Pouvoir

M. CADORET

Pouvoir

D. LE NEVE

M. CADORET

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026.

A Grand Champ, le 11/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-08

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement
« Chemin de Coulac »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif « Chemin de Coulac » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 99 600,00 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 102 200,00 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – prospectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif « Chemin de Coulac » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif « Chemin de Coulac » 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO



ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT CHEMIN DE COULAC

11/02/2026 15:16 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Grand-Champ, le 11/02/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session *ordinaire*
A Grand-Champ, le 11/02/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice :	28
Nombre de membres présents :	18 0
Nombre de suffrages exprimés :	24 0
Pour :	24 0
Contre :	— 0
Abstention :	— 0

Date de convocation : 29/01/2026

Signataire

Maire : Dominique LE MEUR

1ère adjointe : Anne-Laure PRONO

2ème adjoint : André ROSNARHO-LE NORCY

3ème adjointe : Françoise BOUCHÉ-PILLON

4ème adjoint : Vincent COQUET

5ème adjointe : Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

6ème adjoint : Patrick CAINJO

7ème adjointe : Michelle LE PETIT

8ème adjoint : Julian EVENO

Conseiller municipal délégué : Lionel FROMAGE

Conseiller municipal délégué : Olivier SUFFICE

Conseiller municipal délégué : Frédéric ANDRÉ

Conseiller municipal délégué : Pierre LE PALUD


 D. U. PALLON

 A. U. BANCOS

ARRETE ET SIGNATURES

GRAND CHAMP - LOTISSEMENT CHEMIN DE COULAC

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

BP

2026

ID : 056-215600677-20260211-2026CM11FEV08-BF

11/02/2026 15:16 Page 2 / 2

Signataire

Conseiller municipal délégué : Mickaël LE BELLÉGO

Armelle LE PRÉVOST

Christine VISSET

David GEFFROY

Eric CORFMAT

Germain EVO

Marie-Annick LE FALHER

Marina LE CALLONNEC

Maryse CADORET

Nicole ROUVET

Romuald GALERME

Serge CERVA-PÉDRIN

Sophie BÉGOT

Sylvie LE CHEVILLER

Yves BLEUNVEN





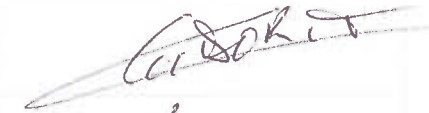


























Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2026, et de la publication le 13/02/2026.

A Grand-Champ, le 11/02/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026**

N°2026-CM11FEV-09

AMÉNAGEMENT – URBANISME – FONCIER : Villa Gregam - Nouvelle promesse de cession du foncier à Aiguillon Construction – Abrogation de la délibération n°2024CM25AVR19

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 21 septembre 2023, la commune a choisi le projet porté par la Société Aiguillon Construction pour l'aménagement du site de la « Villa Grégam », au terme d'une procédure d'appel à projets et d'une consultation de la population.

Ensuite, par délibération du 25 avril 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur les conditions de la vente.

La signature d'une promesse de vente s'en est suivie prévoyant une signature d'acte notarié pour le 30 juillet 2025, au plus tard sous réserve de l'obtention d'un permis de construire.

Toutefois, le permis de construire n'a pas été obtenu dans les délais compte tenu d'une difficulté réglementaire qui sera levée après l'approbation de la révision du PLU.

Aussi, une nouvelle délibération est nécessaire pour valider les nouvelles conditions contractuelles notamment de délais :

Le programme évolue légèrement et désormais est le suivant :

- ▶ Quatorze (14) logements locatifs sociaux ;
- ▶ Trente-deux (32) logements en accession coopérative ;
- ▶ Trois (3) cellules commerciales ;
- ▶ Emplacements de stationnement correspondants.



Pour rappel, le projet initial se présentait comme suit :

- ▶ 42 logements dont 12 logements locatifs sociaux et 30 logements en accession coopérative ;
- ▶ 209 m² de surface commerciale.

Le prix convenu reste inchangé à 600 000 € HT, l'aménagement de la Place du Magnolia restant à la charge de la commune. Est néanmoins introduite une clause d'actualisation de prix de 2% si les conditions économiques du projet le permettent.

La date de signature est reportée au 30 juillet 2027, sous réserve de la levée des conditions suspensives notamment l'obtention d'un permis de construire avant le 3 août 2026.

Les parcelles cadastrales, objets de la vente, sont inchangées à savoir : AH131, AH132, AH134, AH141, AH261 pour une contenance globale de 5 396 m².

VU l'avis des domaines du 19 janvier 2024 ; un nouvel avis de France Domaines n'étant pas exigé, la commune ayant délibéré au cours de la durée initiale de l'avis ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 8 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'abroger la délibération n°2024CM25AVR19 portant sur les modalités de cession des parcelles AH131, AH132, AH134, AH141, AH261 d'une contenance d'environ 5 396 m² à la Société Aiguillon Construction ;

Article 2 : VALIDE les conditions de la cession des parcelles AH131, AH132, AH134, AH141, AH261 d'une contenance d'environ 5 396 m² à la Société Aiguillon Construction au prix de 600 000 € HT pour la construction d'un programme de logements et commerces comme décrit ci-dessus ;

Article 3 : DIT que le prix de cession pourra être majoré de 2% selon les conditions économiques du projet ;

Article 4 : DIT que les frais d'actes inhérents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Société Aiguillon Construction ;

Article 5 : DÉSIGNE l'étude de Maître MICHAUD pour la rédaction de l'acte notarié ;

Article 6 : AUTORISE Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-10

ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE : Tarifs municipaux 2026 – Séjours ALSH

Rapporteur : Mme Michelle LE PETIT

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sophie BEGOT, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Mme Michelle LE PETIT, Conseillère Déléguée en charge de la « Solidarité-Malle des Malins », informe les membres du Conseil Municipal des propositions de tarifs présentées au sein des Commissions « Vie scolaire – Périscolaire – Enfance jeunesse » et « Finances – Prospectives – Affaires générales » pour les séjours 2026, organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 3-17 ans, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Séjour 2 jours / 1 nuît 2026	Séjour 3 jours / 2 nuits 2026	Séjour 5 jours / 4 nuits 2026	Séjour 9 jours / 8 nuits 2026	Bivouac Sport-santé 5 jours - 2026	Séjour Disneyland 2026
QF A	30 €	69 €	138 €	249 €	68 €	62 €
QF B	33 €	89 €	148 €	266 €	85 €	67 €
QF C	35 €	106 €	176 €	318 €	90 €	73 €
QF D	37 €	128 €	195 €	351 €	96 €	79 €
QF E	39 €	135 €	207 €	372 €	106 €	85 €
QF F	41 €	148 €	218 €	394 €	111 €	90 €
QF G	43 €	158 €	231 €	414 €	115 €	96 €
Extérieur (hors commune)	51 €	187 €	261 €	470 €	230 €	118 €

Après divers échanges au sein de la commission, celle-ci propose, à l'unanimité, une répartition des séjours sur la période estivale avec 2 séjours programmés pour chacune des tranches d'âges. La proposition propose également un séjour au parc de loisirs Disneyland, pour tous les âges.

Madame l'Adjointe présente ainsi les différents séjours 2026 :

Pour les 6-8 ans :

- Du 19 au 21 août : parc de loisirs de Savenay
- Du 29 au 31 juillet : centre équestre les Korrigans

Pour les 9-11 ans :

- Du 27 au 31 juillet : séjour Aventure & Magie sous Tentes à Fougères
- Du 24 au 28 août : parc de loisirs de Savenay

Pour les 11 ans et plus

- Du 2 au 10 juillet : séjour en Vendée
- Du 20 au 24 juillet : séjour à Péaule - Bivouac sport-santé

Pour les âges « mélangés » :

- Le 21 août, séjour 9-17 ans : Parc de loisirs Disneyland

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « vie scolaire – périscolaire - enfance jeunesse », réunie le 26 janvier 2026 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances - Prospectives – Affaires générales », réunie le 27 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifications modulées au quotient familial pour les séjours 2026 organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) 3-17 ans, telles que présentées ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO

